



Choc Electrique

information & défense
des particuliers utilisant le
chauffage domestique électrique

4 mars 2013

INVITATION A NOS PROCHAINES SEANCES D'INFORMATION

Nos prochaines séances d'information
seront organisées :

18 mars 2013 à 20h00 à Nyon
salle communale place Perdtemps

23 avril 2013 à 20h00 à Bussigny
salle polyvalente

29 avril à 20h00 à La Tour de Peilz
salle des remparts

Venez nombreux pour soutenir notre combat,
invitez vos connaissances, l'entrée est libre



LE BILLET DU PRESIDENT

Chers adhérents de Choc Electrique, cher lectrice ou lecteur,

Si vous n'avez pas reçu notre première news-letter du 10 février présentant le projet de révision de la loi Vaudoise sur l'Energie en discussion, il vous suffit d'envoyer un mail à :
choc.electrique@merot.net

Commençons cette fois par vous donner rendez-vous pour une séance d'information et de discussion, à 20 heures, à votre convenance :

Soit le 18 mars à Nyon, salle communale place Perdtemps

Soit le 23 avril à Bussigny, salle polyvalente, place de l'Hôtel de ville

Soit le 29 avril à la Tour de Peilz, salle des Remparts.

Nous prévoyons d'en organiser d'autres, à Yverdon par exemple : les dates vous seront communiquées au plus tôt.

Ensuite : comment allons-nous ?

3 dates, 3 chiffres :

06 février 2012 : 32 adhérents

10 février 2013 : 1200 adhérents

02 mars 2013 : 1699 adhérents

Cette évolution devrait faire prendre conscience à ceux qui nous gouvernent que leur idée d'imposer, même avec délais et cautèles, le remplacement des chauffages électriques existants heurte le sens commun et n'est pas acceptable par ceux qui ont fait confiance aux autorités de l'époque et qui ont vérifié par eux-mêmes que le chauffage électrique est efficace (voir les chiffres « officiels » de la Confédération dans notre newsletter du 10 février).

Comment va le projet de révision de la loi Vaudoise sur l'Energie ? La commission désignée pour l'étudier nous a écoutés le 31 janvier 2013. Mais avons-nous été entendus, compris ? Nous l'ignorons. Les délibérations sont couvertes par le secret de fonction et nous attendrons donc le rapport de cette commission présidée par M. Michel Renaud, député PS du district d'Aigle.

Vous reprendrez bien un petit coup d'argument ? Vous trouvez sur notre site www.choelectrique.ch l'argumentaire sous forme d'abécédaire où nous réfutons un à un les arguments avancés par nos adversaires et où nous présentons également les nôtres qui démontrent que ce projet d'éradication de nos chauffages est irréalisable, anticonstitutionnel, déséquilibré, arbitraire etc.... Vous n'aimez pas les chiffres ? Ne retenez que celui-ci : 0,65%. Si tous les chauffages électriques existants étaient remplacés par des PAC (pompes à chaleur), l'économie d'électricité réalisée représenterait **0,65% de la consommation énergétique totale du pays (2.6% de l'électricité)** ! A qui veut-on faire croire que la mesure prévue par le projet Vaudois, qui touche 10% des chauffages électriques, est nécessaire, indispensable pour réussir la nouvelle stratégie énergétique (pas encore définie, d'ailleurs). **Billevesées !** Si ce mot un rien désuet vous est inconnu, ouvrez un dictionnaire et vous découvrirez un synonyme: Sottise, ou un autre que tout le monde utilise en privé, il commence par C, mais je n'ose l'écrire ici en entier.

Pour finir : une **histoire vraie** et toute fraîche. Yves (prénom d'emprunt mais situation réelle) a subi un infarctus en 2012. Il s'en est remis mais ne se sent plus la force de s'occuper de son jardin. Il songe à vendre la maison qu'il a construite en 1975, dans la périphérie lausannoise. Des agents immobiliers lui conseillent de la mettre en vente pour 1 250 000 CHF. Tous les acheteurs potentiels à qui le bien est présenté déclinent l'offre avec le leitmotiv : « chauffage électrique ». On conseille alors à Yves de revoir son prix et de le ramener à 970 000 CHF. Est-ce normal, alors que ce couple de retraités n'a pas consommé 10 000 kWh au total en 2010 ? Si Yves doit encore 500 000 CHF à la banque, au lieu de disposer pour ses vieux jours et ses héritiers de 688 000 CHF, il devra se contenter de 422 000 CHF : 39% de moins. Ceci illustre le premier et principal effet pervers de cette hystérie anti-chauffage électrique : la dévaluation très sensible de la valeur de nos logements. Ceux qui croient qu'une perte « virtuelle » n'est pas si grave, devraient bien réfléchir. Je leur souhaite de ne pas se trouver en situation de devoir vendre leur logement avant que la réputation du chauffage électrique en termes d'efficacité, de « vertitude » et son impact positif sur la balance des paiements du pays, soit rétablie. C'est notre combat. Dans la prochaine news-letter je vous expliquerai pourquoi nos chauffages méritent le Triple A que la Grande Bretagne vient de perdre !

Jean-Pierre Mérot



Parlez de notre association autour de vous, donnez nos coordonnées choc.electrique@merot.net.

Suivez-nous sur:

www.choelectrique.ch ou www.facebook.com/chauffe electrique